



AVIS PUBLIC

Pandémie de la COVID-19 : des mesures pour protéger les citoyens, le personnel et les élus municipaux

En raison de la situation exceptionnelle que nous vivons actuellement par rapport à la pandémie de la COVID-19 et pour ne pas être un agent de propagation, nous demandons à la population d'éviter au maximum les visites à l'hôtel de ville.

Pour un paiement de taxes

- Vos versements peuvent être effectués de plusieurs façons :
 - À votre institution financière : Communiquez avec celle-ci pour connaître les options offertes (paiement par Internet, par téléphone, au guichet automatique ou au comptoir de service)
 - Par la poste : 8006, avenue Royale, Château-Richer (QC) GOA 1N0
- Si vous payez par chèque : vous avez la possibilité de le déposer dans la « chute à courrier » qui se trouve à la porte avant de l'hôtel de ville. Exceptionnellement, si vous désirez obtenir un reçu, veuillez communiquer avec nous par téléphone ;
- Pour ceux qui tiennent absolument à payer en argent, svp téléphonez à l'hôtel de ville avant de vous déplacer pour convenir d'une méthode sécuritaire avec notre personnel.

Département d'urbanisme

- Les employés seront toujours joignables du lundi au vendredi, de 8h à 16h30 ;
- Les rencontres physiques avec les citoyens seront limitées au maximum. Nous encourageons les citoyens à nous contacter par courriel ou par téléphone ;
- Les demandes de permis ou de certificat d'autorisation pourront être acheminées par courriel ou par courrier. Les demandes pourront aussi être déposées à l'hôtel de Ville, uniquement dans la « chute à courrier » qui se trouve à la porte avant de l'hôtel de ville ;
- Une fois délivrés, les permis et certificats seront envoyés par la poste au requérant avec une marche à suivre détaillée. Le paiement pourra exceptionnellement s'effectuer après la réception de ces derniers, par l'envoi d'un chèque aux bureaux de l'hôtel de ville. Le paiement devra être acheminé dans les dix (10) jours suivants la réception des documents ;
- Une évaluation de la situation sera effectuée quotidiennement concernant la tenue des prochaines rencontres du comité consultatif d'urbanisme.

Les loisirs et la culture

- Jusqu'à nouvel ordre, tous les bâtiments municipaux (Centre communautaire Olivier Le Tardif, Chalet des loisirs, Espace culturel Richard-Verreau, Centre de généalogie) **sont FERMÉS** à la population et aux bénévoles et ce, pour toutes activités et rencontres ;
- Suspension des activités communautaires, culturelles, de sport et de loisirs ;
- Diffusion de l'information aux citoyens par le biais des différentes plateformes de communication (Qidigo, page Facebook et site Internet de la Ville).